

BTS CGO Epreuve E4 - 2004
Éléments indicatifs de corrigé

Barème global : sur 80 points

1/8

Dossier 1		12 points
1	3 pts	
2	9 pts	
Dossier 2		30 points
A-1	6 pts	
A-2	7 pts	
A-3	7 pts	
B	10 pts	
Dossier 3		22 points
1	14 pts	
2	8 pts	
Dossier 4		16 points
1	3 pts	
2	3 pts	
3	2 pts	
4	8 pts	

DOSSIER 1 : GESTION D'UNE PROCEDURE DE LICENCIEMENT (12 points)

2/8

1. Procédure de licenciement (3 points)

Mentions à ajouter : (1 pt par réponse juste)

- motif de la lettre à préciser : licenciement,
- lieu de l'entretien : lieu de travail ou siège social
- personnes habilitées à l'assistance du salarié : personnes de l'entreprise ou, à défaut de délégué dans l'entreprise, par une personne extérieure, choisie sur une liste dressée par le préfet.

2. Traitement comptable (9 points)

2.1) Enregistrement comptable du bulletin de salaire : 6 pts

Code du journal : SAL		Nom du journal : Salaires			
Date	Libellé	Intitulé du compte	N° compte	Montant	D/C
30-11	salaire LACAUT octobre	Salaires et appointements	6411000	2070,00	D
		Indemnités et avantages divers	6414000	895,56	D
		Sécurité Sociale et autres org.(a)	4310000	310,51	C
		ASSEDIC	4371000	49,68	C
		Caisse de retraite (b)	4372000	78,66	C
		Personnel, rem dues	4210000	2526,67	C
30-11	charges patronales	charges SS et de prévoyance	6450000	836,28	D
		Sécurité Sociale et autres org. (c)	4310000	631,35	C
		ASSEDIC (d)	4371000	86,94	C
		Caisse de retraite (e)	4372000	117,99	C

(a) 15,53 + 2,07 + 135,59 + 100,29 + 47,20 + 9,83

(b) 62,10 + 16,56

(c) 264,96 + 169,74 + 41,40 + 2,07 + 8,28 + 111,78 + 33,12

(d) 82,80 + 4,14

(e) 93,15 + 24,84

2.2) net imposable = net à payer - indemnité de licenciement non imposable + CSG non déductible et CRDS =

2 526,77 - 895,56 + 57,03 = 1 688,24

indemnité 1 pt, CSG et CRDS 1 pt

DOSSIER 2 : TRAVAUX COMPTABLES DE DECEMBRE 2003 (30 points)

3/8

A. SUIVI D'UN COMPTE CLIENT (20 points)

1. Contrôle du compte du client GENES (6 points)

1.1) Vérification du lettrage : 1 pt

Signalement et justifications des erreurs éventuelles de lettrage

Le lettrage B qui figure sur la ligne au 1/12 sur la facture 088/10 est à rayer.
En revanche, il faut lettrer la facture 087/12 pour avec le règlement du 23/12.

1.2) Fin du lettrage du compte client GENES : 5 pts

4110028 Client GENES extrait du GRAND-LIVRE – du 1^{er} au 31 décembre 2003 -

date	libellé	débit	crédit	lettrage
01-déc	à nouveau	0,00		A B C
02-déc	règlement fact 412/09, chq BNP 008		6 701,11	A
03-déc	avoir A07/12 sur fact 208/11		811,04	
04-déc	facture 022/12	6 530,22		E
08-déc	facture 087/12	1 549,64		B
08-déc	avoir A13/12 sur fact 022/12		728,00	E
10-déc	règlement fact 079/10, chq BNP 127		2 032,20	C
12-déc	facture 111/12	7 039,99		
12-janv	facture 113/12	489,56		D
15-déc	facture 159/12	842,31		D
16-déc	règlement fact 022/12, chq BNP 132		5 802,22	E
18-déc	facture 195/12	3 927,11		
19-déc	règlement partiel fact 201/11 chq BNP159		600,00	
22-déc	facture 249/12	1 914,64		

E : 1,5 pt

1,5 pt

D: 2 pts

2) Relevé de factures (7 points)

2.1) Etablissement du relevé : 5 pts

4/8

SYAN CENTRE		GENES
91 allée Charles Chaplin		ZI la Ronceraie
18335 BOURGES cedex		13009 MARSEILLE
Échéance : 31/12/2003		Bourges, le 27/12/2003
RELEVÉ DE FACTURES au 25 décembre 2003		
mois de facturation	n° de facture	Montant
octobre	088/10	1 549,64
novembre	201/11 partiel	1 312,05
novembre	208/11	4 509,88
décembre	A07/12	-811,04
décembre	111/12	7 039,99
décembre	195/12	3 927,11
décembre	249/12	1 914,64
Total		19 442,27

date 1 pt

avoir : 1 pt
cohérence : 1 pt

pas de ligne
postérieure
au 25/12 : 1 pt

0,5 pt

En votre aimable règlement au 31/12/2003

La somme de 19 442,27 euros

0,5 pt

2) Justification du poste au bilan : 2 pts

factures ne figurant pas sur le relevé car postérieures au 25/12 :

287/12	1914,67
300/12	523,77
total	2438,44
relevé	19 442,27
Total	21880,71

} 1 pt
} 1 pt

montant regroupé dans le poste
"Clients et comptes rattachés"

3) Étude de l'évolution du solde du compte (7 points)

3.1) Ratio au 31/12/2003 :

Créance au 31/12 = 21880.71 (solde du compte client) **1,5 pt**

$21880.71 * 360 / 175135.70 * 1.196 = 37.60$ arrondi à 38 jours **1,5 pt**

3.2) Contenu du mél : (4 pts = 1 pt par idée)

DURÉE

- La durée du crédit client GENES augmente régulièrement et dépasse le délai de règlement négocié.
- Cette durée correspond, au 4^{ème} trimestre 2003, à celle habituellement pratiquée avec nos autres clients.
- Toutefois, cette durée demeure inférieure à la durée moyenne consentie par la branche professionnelle.

EN-COURS

- l'en-cours constaté au 31/12 dépasse la ligne de crédit de 17000 € autorisé.

B. Traitement des provisions pour dépréciation (10 points)

5/8

Provision pour dépréciation des stocks			
Provision nécessaire 31/12/2003	Capteurs BX3	530 * 2 * 10%	106 1 pt
	Capteurs HT4	2 164,00 * 3 * 1/4	1 623 1 pt
Total			1 729
Provision existante 31/12/2002			420 0,5 pt
Ajustement (dotation)			1 309 0,5 pt
Provision pour dépréciation du terrain			
Le terrain étant vendu, la provision de 15 000 € est sans objet. Il faut donc la reprendre			
Provision pour dépréciation des VMP (Titres MEXON)			
Valeur d'achat	(800 * 22) + (1 500 * 22,80) + (300 * 22,50)		58 550 1,5 pts
Valeur d'inventaire	(800 + 1 500 + 300) * 22,30		57 980 1 pt
Provision nécessaire au 31/12/2003	58 550 - 57 980		570 0,5 pt
Provision existante 31/12/2002			220 0,5 pt
Ajustement (dotation)			350 0,5 pt

Enregistrements comptables : 3 points (1 par écriture)

Code du journal : OD		Nom du journal : Opérations diverses			
Date	Libellé	Intitulé du compte	N° compte	Montant	D/C
31-déc	Ajustement Provision	dotation prov dépréciation éléments actifs circula	6817000	1309,00	D
	"	provision dépréciation Stocks Produits	5903000	1309,00	C
	"	provision pour dépr terrain	2911000	15 000,00	D
	"	reprise sur prov exceptionnelle	7876000	15 000,00	C
		dotation prov dépréciation éléments financiers	6866000	350,00	D
		provision dépréciation VMP	5903000	350,00	C

DOSSIER 3 : TRAVAUX RELATIFS À LA DÉCLARATION DE TVA (22 points)

6/8

1) Contrôle de la déclaration : 14 pts

	Intitulé	Ligne de déclaration	Montant	Calculs et justification
CADRE A	Ventes, prestations de services	01	72 826	ventes de produits + prestations de services encaissées : 71 071 (1 pt) + 1 755 1 755 = 2 098,98/1,196 (1 pt)
	Base HT	08	63 141	ventes de produits + prestations de services encaissées + acquisitions intracommunautaires - ventes produits à 5,5% : 71 071 (1 pt) + 1 755 (1 pt) + 9 260(1 pt) -18 945 (1 pt)
	TVA à reverser	15	521	TVA initialement déduite : 28 000 * 0,196 = 5 208 (1 pt) achat en 1995 donc raisonnement par 1/10 cession en 2003 donc 9 années ou fractions d'années utilisées ; 1/10 à reverser à l'Etat (1 pt) TVA à reverser : 5 208 * 1/10 = 520,80 (1 pt)
CADRE B	TVA sur acquisitions intracommunautaires	17	1 815	9 260 * 0,196 (1 pt)
	Autres biens et services	20	7 776	TVA sur (achats MP 5,5% + achats MP 19,60% + frais de transport car option sur les débits + réparations HT payées + acquisitions intracommunautaires) = 4 290 * 0,055 (1 pt) + (27 560 (1 pt) + 800(1 pt) + 850)*0,196 + 1815 850=1016,60/1,196 (1 pt)

2) Enregistrement comptable : 8 pts

Code du journal : OD		Nom du journal : Opérations diverses				
Date	Pièce	Libellé	Intitulé du compte	N° compte	Montant	D/C
31/12/2003	CA3	décliquation TVA décembre	TVA collectée 5,5% (18 945 x 19,6%)	4457101	1 041,98	D
		Les calculs ne sont pas exigés car les montants sont communiqués dans la balance.	TVA collectée 19,60% (71 071 - 18 945 + 2098,98/1,196)	4457102	10 560,68	D
		Jeu des comptes : 2,5 pts	TVA due Europe (9 260 x 0,196)	4452000	1 814,96	D
		respect du plan de comptes : 1 pt	Charges diverses de gestion	6580000	0,65	D
		Montants en centimes : 1 pt	Crédit de TVA à reporter	4456700	1 027,00	C
		Equilibre écriture 658 : 1 pt	TVA déductible sur immo	4456200	539,00	C
		Compte 4455 exact avec prise en compte du reversement de TVA : 1,5 pts	TVA déductible sur ABS 5,5%	4456601	235,95	C
		Date, pièce, libellé : 1 pt	TVA déductible s/ABS 19,6% (31 850 - 4290 + 800 + 1 016,60/1,196)	4456602	5 725,16	C
			TVA déductible Europe (9 260 x 0,196)	4456620	1 814,96	C
			TVA à décaisser (4 597 - 520,80)	4455000	4 076,20	C

4 076,20 = 4 597,00 - 520,80
 équilibre débit- crédit D : 13 417,62 C - 13 418,27 = 0,65 (a) pour valoriser la prise en compte des données comptables hors déclaration

DOSSIER 4 : AUGMENTATION DE CAPITAL (16 points)

8/8

1) Intérêts d'une telle augmentation de capital (3 points)

- L'actionnaire reçoit des actions gratuites, donc sans déboursier la moindre somme (1 pt), et pourra participer davantage à la distribution des dividendes (1 pt).
- Les créanciers voient augmenter leur garantie (1 pt): les réserves incorporées étaient éventuellement distribuables, la capital est, lui, intangible.

On appréciera toute autre idée pertinente (droits sur le patrimoine par exemple).

2) Montant des réserves à incorporer : 3 pts

Une action a une valeur nominale de 18 €.

On émet $22\ 000 \times \frac{2}{11} = 4\ 000$ actions gratuites (1 pt) de nominal 18 € (0,5 pt) soit une augmentation de capital de $4\ 000 \times 18 = 72\ 000$ € ainsi constituée :

- primes d'émission : 43 500
- réserve réglementée : 4 879
- réserve facultative : 23 621 soit $72\ 000 - (43\ 500 + 4\ 879)$ 1,5 pt

3) Enregistrement comptable : 2 pts

Code du journal : OD		Nom du journal : Opérations diverses			
Date	Libellé	Intitulé du compte	N° compte	Montant	D/C
02-nov	incorporation de réserves	primes d'émission	1041000	43 500,00	D
"	"	réserves réglementées	1064100	4 879,00	D
"	"	autres réserves	1068000	23 621,00	D
"	"	capital	1010000	72 000,00	C

4) Eléments de réponse à Melle Lebras : 5 pts (fond) + 3 pts (forme du courrier)

Mademoiselle LEBRAS possède 25 actions anciennes. Elle est donc titulaire de 25 droits d'attribution (1 pt)

Le rapport d'actions gratuites est de 2 pour 11. Seuls les multiples de 11 peuvent être « servis » ; elle recevra donc l'arrondi de $25 \times \frac{2}{11} = 4$ actions gratuites. (1 pt)

Elle utilise pour cela : $4 \times \frac{11}{2} = 22$ droits. Il lui reste donc $25 - 22 = 3$ droits (1 pt)

Elle peut donc au choix :

- souscrire seulement 4 actions et vendre 3 droits pour encaisser $4 \text{ €} \times 3 = 12 \text{ €}$. (1 pt)
- acheter les $(11 - 3) = 8$ droits qui lui permettront de souscrire deux actions supplémentaires. Elle devra alors décaisser : $4 \text{ €} \times 8 = 32 \text{ €}$. (1 pt)